

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi, 7 décembre 1999, à 19 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Yves Ballard, Huguette Bussièrès, Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Pierre Diamond, Gabriel Ducharme, Denise Grégoire, Manon Handfield, Jean-Louis Lachapelle, Alain Langlois, Louise Legault-Choquette, Marc-André Lehoux, André Mc Nicoll, Yvan Noël, Michel Pépin, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Paul St-Onge, Line Tessier, Alain Villemure ainsi que Francine Charbonneau et Diane Miron, représentantes du Comité de parents.

ABSENCE MOTIVÉE : madame Mireille Charbonneau.

Assistent également à cette séance : madame Ginette Jacques, directrice générale, et messieurs Pierre Charland, directeur du Service des ressources financières, Claude Desmarais, directeur par intérim du Service des ressources humaines, Serge Dubé, directeur général adjoint, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques, Louis Laliberté, directeur du Service des ressources éducatives, Pierre Massicotte, directeur du Service de l'organisation scolaire, Clément Page, secrétaire général et Claude St-Michel, directeur général adjoint.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gabriel Ducharme, président, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-106-12-99

Il est proposé par madame Huguette Bussièrès d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 novembre 1999.
4. Affaires relatives au procès-verbal.
5. Parole au public.

6. Affaires reportées et affaires nouvelles :
 - 6.1. Plan de répartition des élèves des écoles primaires de Sainte-Julie / adoption
 - 6.2. Demandes d'établissement d'écoles aux fins d'un projet particulier
 - 6.3. Emprunt à long terme / émission de 41 605 000 \$
 - 6.4. Taux de cotisation SST / année 2000
 - 6.5. Adoption des budgets 1999-2000 des écoles de l'Amitié, du Grand-Chêne et du Centre des services alternatifs
 - 6.6. Plan de répartition et de destination des immeubles à long terme / consultation
 - 6.7. Répartition des droits et obligations / proposition d'entente de la C.S. Tracy
 - 6.8. Rapport annuel 1998-1999 / adoption (*sujet reporté au 14 décembre*)
 - 6.9. Demande de la Commission scolaire Marie-Victorin / cession de terrain
 - 6.10. Construction de l'école primaire à Sainte-Julie / acquisition de terrain
 - 6.11. Centre de la petite enfance Aux-Quatre-Vents / cession de terrain à la Ville de Sainte-Julie
 - 6.12. École secondaire du Grand-Coteau / litige / Construction Sept Frères Inc. vs Commission scolaire des Patriotes
 - 6.13. Révision de la délégation de fonctions et de pouvoirs / formation d'un comité
 - 6.14. Perfectionnement des enseignants / mandat de négociation
 - 6.15. Demande de révision d'une décision (*sujet reporté au 14 décembre*)
 - 6.16. Nomination d'un cadre d'établissement
 - 6.17. Amendement à la politique relative au transport des élèves pour la rentrée et la sortie quotidienne des classes et les services aux dîneurs
7. Information :
 - 7.1. Structure de participation / mandats des groupes de travail pour 1999-2000
 - 7.2. Planification opérationnelle / dossiers en cheminement
 - 7.3. Formation professionnelle et éducation des adultes / état de situation
 - 7.4. Conseils d'établissement / état de situation
 - 7.5. Taux de réussite des élèves
 - 7.6. Réforme du curriculum
 - 7.7. École secondaire le Carrefour / piscine / évaluation du terrain rétrocédé
 - 7.8. Regroupement d'achats / analyse
 - 7.9. Discours du ministre Legault au colloque de l'ADIGECS
 - 7.10. Étendue des services de garde
 - 7.11. Pacte fiscal.
8. Affaires diverses :
 - 8.1. École d'éducation internationale / déplacement d'un abribus
 - 8.2. Centre de la petite enfance de la Pommeraie / mesures de sécurité / entente de circulation
 - 8.3. Période de parole au public / modalités de fonctionnement
 - 8.4. Exposition de travaux d'arts plastiques.
9. Parole au public.
10. Parole aux membres du Conseil.
11. Ajournement de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 NOVEMBRE 1999

C-107-12-99

Il est proposé par monsieur Michel Pépin d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 novembre 1999 et ce, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES RELATIVES AU PROCÈS-VERBAL

Néant.

5. PAROLE AU PUBLIC

Un citoyen, monsieur Jules Jacob, exprime son désaccord avec le moment d'expédition du compte de taxe scolaire et l'impossibilité de l'acquitter en deux versements. Monsieur le président explique les motifs qui ont amené les commissions scolaires à devancer l'émission de leur compte de taxe. À propos du paiement en deux versements, il mentionne à monsieur Jacob que la Commission scolaire est favorable à une telle mesure mais que celle-ci n'est pas possible en vertu de la Loi sur l'instruction publique actuelle.

Une membre du Conseil d'établissement de l'école de la Roselière, madame Johanne Nystrom, fait valoir les changements apportés dans le fonctionnement de l'école en vue de répondre aux exigences du ministère de l'Éducation. Elle ajoute que les élèves ont bien réussi aux examens du MÉQ et de la Commission scolaire, de sorte qu'elle souhaite que la Commission scolaire demande une autorisation de maintenir ce projet d'une durée illimitée. Elle ajoute que l'école a reçu l'appui du Comité des relations professionnelles des enseignants, du Conseil d'établissement et du Comité de parents.

6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :

6.1 Plan de répartition des élèves des écoles primaires de Sainte-Julie / adoption

Monsieur Alain Villemure présente le dossier susmentionné.

Considérant la politique relative aux critères pour l'inscription des élèves dans les écoles ;

Considérant la politique relative au plan de répartition des élèves dans les écoles ;

Considérant la résolution C-136-01-99 qui stipule entre autres de mettre en place des comités locaux formés de commissaires, de représentants des conseils d'établissement concernés et du personnel administratif désigné par la directrice générale pour revoir la répartition de la clientèle des écoles des secteurs pour formuler les recommandations appropriées ;

Considérant que les commissaires de Sainte-Julie ont été désignés pour participer à ce comité ;

Considérant que le plan de répartition a fait l'objet de consultations auprès de membres des conseils d'établissement des écoles de la Ville de Sainte-Julie et que l'ensemble des personnes consultées accueillent favorablement le nouveau projet de répartition ;

C-108-12-99

Il est proposé par monsieur Alain Villemure d'adopter le plan de répartition des élèves pour les écoles de la Ville de Sainte-Julie selon la configuration géographique du territoire desservi par chaque école qui précise le nom de rues, si nécessaire les adresses, ainsi que le nom des écoles, le tout tel que déposé à l'annexe ACC-010-12-99.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 Demandes d'établissement d'écoles aux fins d'un projet particulier

Le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Louis Laliberté, présente le dossier susmentionné.

École d'éducation internationale

Considérant l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique ;

Considérant les modalités prévues par le ministère de l'Éducation relativement aux demandes d'établissement d'une école aux fins d'un projet particulier ;

Considérant les résolutions adoptées en ce sens par le Conseil d'établissement, le Conseil des parents, le Conseil des enseignantes et des enseignants, l'assemblée générale du personnel enseignant de même que la Fondation pour la promotion de l'éducation internationale ;

Considérant les consultations réalisées en ce sens auprès du Comité de parents et du Comité des relations professionnelles des enseignants ;

C-109-12-99

Il est proposé par madame Denise Grégoire de demander au ministère de l'Éducation d'établir l'École d'éducation internationale aux fins d'un projet particulier.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

École de la Roselière

Considérant l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique ;

Considérant les modalités prévues par le ministère de l'Éducation relativement aux demandes d'établissement d'une école aux fins d'un projet particulier ;

Considérant la résolution adoptée en ce sens par le Conseil d'établissement ;

Considérant les consultations réalisées en ce sens auprès du Comité de parents et du Comité des relations professionnelles des enseignants ;

C-110-12-99

Il est proposé par madame Denise Grégoire de demander au ministère de l'Éducation d'établir l'école de la Roselière aux fins d'un projet particulier.

La proposition est mise aux voix.

Votent en faveur : 16

S'abstiennent de voter : 4

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

6.3 Emprunt à long terme / émission de 41 605 000 \$

Le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pierre Charland, présente le dossier susmentionné.

Attendu que le Conseil des commissaires doit emprunter pour financer les dépenses d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements approuvées par le ministre de l'Éducation ;

C-111-12-99

Il est proposé par monsieur André Mc Nicoll :

1. Qu'un emprunt jusqu'à concurrence d'un montant de quarante-et-un millions six cent cinq mille dollars (41 605 000 \$) soit contracté ;
2. Que le produit de cet emprunt soit utilisé aux fins suivantes :
 - a) Au remboursement de la partie non amortie des émissions d'obligations venues à échéance ou échéant avant le 30 juin 1999 28 347 000 \$
 - b) Au financement des dépenses d'investissements subventionnées selon les règles budgétaires annuelles telles qu'elles sont indiquées en annexe à l'autorisation ministérielle d'emprunt du 5 juillet 1999, le tout pour une somme de 12 243 800 \$
 - c) Au paiement des frais inhérents à l'emprunt 1 014 200 \$
3. Qu'à cet égard, la Commission scolaire contracte cet emprunt selon l'un des deux modes suivants :
 - A) En accordant au ministre des Finances du Québec le mandat de représenter la Commission scolaire et d'agir pour son compte et en son nom aux fins suivantes :
 - a) Placer cet emprunt par voie d'une ou de plusieurs émissions d'obligations ;
 - b) Négocier les modalités de l'emprunt ;
 - c) Désigner une société de fidéicomis, un conseiller juridique et un imprimeur ;
 - d) Négocier le coût de rétention des services de la société de fidéicomis, du conseiller juridique et de l'imprimeur ainsi désignés ; ou
 - B) En contractant cet emprunt auprès du ministre des Finances du Québec en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement du Québec.
4. Qu'une demande soit faite au ministre de l'Éducation de déterminer les modalités de l'emprunt et d'accorder, au nom du Gouvernement, une subvention à même les crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement pour pourvoir au paiement en capital et intérêt dudit emprunt.
5. Que la Commission scolaire garantisse l'emprunt par le transfert de son patrimoine à un patrimoine fiduciaire de la créance que représente la subvention accordée par le ministre de l'Éducation, ce patrimoine fiduciaire étant constitué auprès de la société de fiducie pour le bénéfice des obligataires ou par la

cession de la subvention en faveur du ministre des Finances en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement, le cas échéant.

6. Que n'importe lesquels du Président, du Directeur général, du Directeur général adjoint, du Secrétaire général, du Directeur des services des ressources financières de la Commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient et ils sont par les présentes, autorisés au nom de la Commission scolaire, à signer conjointement tout contrat ou document relatif à l'emprunt, à consentir à toutes les clauses et garanties qu'ils jugeront non substantiellement incompatibles avec les présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par le fiduciaire et à en donner bonne et valable quittance, à apporter les amendements de forme qu'ils jugeront à propos ou opportuns, à poser tout acte et à signer tout autre document qu'ils jugeront, à leur discrétion, nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.
7. Que, le cas échéant, l'une ou l'autre de ces mêmes personnes soient autorisées à livrer les titres au fiduciaire pour permettre à ce dernier de les certifier, à signer tout document nécessaire à cette fin et à leur livraison définitive aux acheteurs.
8. Que, le cas échéant, les signatures imprimées, gravées ou lithographiées de deux de ces cinq personnes soient apposées sur les titres et les coupons d'intérêts.
9. Que dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, la Commission scolaire s'engage à respecter la tarification négociée par le ministre des Finances du Québec et à payer, à même le produit de l'emprunt, les honoraires du fiduciaire, les honoraires et frais du conseiller juridique et les frais d'impression de l'imprimeur pour des travaux effectués pour la réalisation de l'emprunt jusqu'à la livraison des titres.
10. Que dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, les honoraires annuels du fiduciaire soient payés annuellement par la Commission scolaire en conformité avec la tarification en vigueur négociée par le ministère des Finances du Québec avec les fiduciaires, à même les revenus du fonds d'opérations courantes et fassent l'objet d'une subvention du ministère de l'Éducation.
11. Que la Commission scolaire autorise le directeur général à effectuer tous les paiements de capital, d'intérêts et de prime, le cas échéant, requis à l'égard des titres et à effectuer tous les paiements d'honoraires, le cas échéant, frais et dépenses à encourir par la Commission scolaire aux fins des présentes.
12. Que la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.4 Taux de cotisation SST / année 2000

Le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pierre Charland, présente le dossier susmentionné.

C-112-12-99

Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'accepter la recommandation de maintenir la limite de neuf (9) fois le salaire assurable assujetti à la CSST pour l'année 2000 ;

Et d'autoriser le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pierre Charland, à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes les documents exigés par la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.5 Adoption des budgets 1999-2000 des écoles de l'Amitié, du Grand-Chêne et du Centre des services alternatifs

Le directeur du Service des ressources humaines, monsieur Pierre Charland, présente le dossier susmentionné.

C-113-12-99

Il est proposé par madame Suzanne Chartrand d'approuver les budgets des écoles de l'Amitié, du Grand-Chêne et du Centre des services alternatifs pour l'année scolaire 1999-2000. Lesdits documents sont déposés à l'annexe ACC-011-12-99.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.6 Plan de répartition et de destination des immeubles à long terme / consultation

La directrice générale, madame Ginette Jacques, présente une synthèse des orientations retenues par le Conseil des commissaires lors de la séance de travail tenue le 30 novembre 1999.

Au cours de l'échange qui suit, il est mentionné :

- Qu'il n'y a pas d'immeuble disponible actuellement dans le secteur de Beloeil pour des organismes extérieurs
- Qu'un rapport du Service de l'organisation scolaire sera déposé à la suite des inscriptions relativement à la situation de l'effectif scolaire à Chambly
- Que l'absence de réponse pour les demandes de construction d'écoles ne permet plus d'envisager une répartition de l'effectif scolaire dans les milieux concernés, en vue de l'année 2000-2001
- Que des rencontres sont envisagées avec les directeurs d'établissement, les commissaires et les présidents des conseils d'établissement de Boucherville pour faire le point sur le plan de répartition des élèves
- Qu'une étude de capacité d'accueil des écoles secondaires sera complétée d'ici mars.

Madame Jacques conclut que la consultation en cours portera donc sur les données recueillies et les tendances dégagées par le Conseil des commissaires.

6.7 Répartition des droits et obligations / proposition d'entente de la Commission scolaire Tracy

Le président, monsieur Gabriel Ducharme et la directrice générale, madame Ginette Jacques présentent le dossier susmentionné.

Considérant la demande faite par la Commission scolaire des Patriotes et la Commission scolaire Sorel-Tracy de requérir de la Direction générale du financement du ministère de l'Éducation, comme médiateur dans l'interprétation de la clause 1.1.1 du protocole de partage des droits et obligations de la Commission scolaire de Tracy ;

Considérant les avis des médiateurs :

1. La légitimité de la Commission scolaire de Tracy de financer, à même le surplus accumulé, une partie des travaux d'aménagement du centre de formation professionnelle.
2. L'ambiguïté du transfert, à la Commission scolaire de Sorel par la Commission scolaire de Tracy, d'une partie du surplus accumulé de l'éducation des adultes, au 30 juin 1998.
3. La prise en considération du transfert, au 30 juin 1998, d'un montant de 40 000 \$, de la Commission scolaire de Sorel vers la Commission scolaire de Tracy, provenant du surplus du transport scolaire.

Considérant la proposition des médiateurs de la Direction générale du financement du ministère de l'Éducation ;

C-114-12-99

Il est proposé par monsieur André Mc Nicoll d'accepter le projet d'entente de la Commission scolaire de Sorel-Tracy à l'effet d'annuler la réclamation de 84 788 \$ et de présenter à la Commission scolaire des Patriotes une nouvelle réclamation de 42 394 \$.

La proposition est mise aux voix.

Votent en faveur :	15
Votent contre :	3
S'abstiennent de voter :	2

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Messieurs Alain Langlois et Jean-François Rabouin enregistrent leur dissidence.

6.8 Rapport annuel 1998-1999 / adoption

Ce sujet est reporté.

6.9 Demande de la Commission scolaire Marie-Victorin / cession de terrain

Ce sujet est reporté.

6.10 Construction de l'école primaire à Sainte-Julie / acquisition de terrain

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant la lettre ministérielle du 24 novembre 1998 autorisant la Commission scolaire des Patriotes à acquérir un terrain de la Ville de Sainte-Julie pour construire une école primaire ;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes et la Ville se sont entendues sur les termes de cette acquisition pour un montant de 1,00 \$;

Considérant qu'une partie du stationnement de l'école sera localisée sur le terrain de la Ville ;

Considérant que l'usage du stationnement sera réservé prioritairement, mais non exclusivement, à l'école les jours de classe de 8 h à 18 h et à la Ville en dehors de ces périodes ;

C-115-12-99

Il est proposé par monsieur Alain Villemure que la Commission scolaire des Patriotes :

- acquière le lot 150 de la subdivision du lot originaire 308-150 Ptie, au cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie, circonscription foncière de Verchères, d'une superficie totale de 10 731,8 m², le tout tel que décrit dans la description technique de l'arpenteur-géomètre Jean-Luc Léger de la firme Brunet, Lebel, Léger, arpenteurs-géomètres, minute 15548, dossier 3-9074-87, pour la somme nominale de 1,00 \$ plus les frais afférents d'acquisition ;
- obtienne une priorité permanente d'usage du stationnement, de 8 h à 18 h les jours de classe, et un droit d'usage non prioritaire en dehors de ces périodes sur les lots 308-150 Ptie (B), 309-26 Ptie (F) et 309-27 Ptie (G), d'une superficie totale de 1 532,2 m², tel que montré au plan annexé à la description technique précitée et déposé à l'annexe ACC-012-12-99 ;
- obtienne une servitude d'utilité publique permanente pour l'électricité, lot 308-150 Ptie (C) d'une superficie de 252,2 m² et pour les égouts, lot 308-150 Ptie (D) d'une superficie de 262,5 m², tel que montré au plan annexé à la description technique précitée et déposé à l'annexe ACC-012-12-99 ;
- accorde à la Ville de Sainte-Julie une servitude d'aménagement, de passage et d'utilisation d'une piste cyclable sur le lot 308-150 Ptie (A) d'une superficie de 724,7 m², tel que montré au plan annexé à la description technique précitée et déposé à l'annexe ACC-012-12-99.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Alain Villemure souligne la grande collaboration de la Ville de Sainte-Julie dans ce dossier.

6.11 Centre de la petite enfance Aux-Quatre-Vents / cession de terrain à la Ville de Sainte-Julie

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant la demande de la Ville de Sainte-Julie pour permettre la construction d'un centre de la petite enfance ;

Considérant que la valeur du terrain impliqué est inférieure à 100 000 \$;

Considérant que ce terrain est actuellement inutilisé par la Commission scolaire des Patriotes ;

Considérant qu'en contrepartie, la Commission scolaire utilise un terrain d'égale superficie appartenant à la Ville et ce, gratuitement ;

Considérant que la Ville est prête à s'engager à accorder un droit d'utilisation gratuit permanent sur la parcelle de terrain identifiée par «B» à l'annexe ACC-013-12-99 ;

C-116-12-99

Il est proposé par monsieur Yvan Noël de céder une partie du lot 294-120 du cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie, circonscription foncière de Verchères, d'une superficie totale de 3 040,1 m², tel que montré dans la description technique du 12 novembre 1999 préparée par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, minute 8742, (voir annexe ACC-013-12-99), conditionnellement à l'octroi par la Ville d'un droit d'utilisation gratuit et permanent du terrain identifié par «B» et de toutes les installations existantes sur ce terrain.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.12 École secondaire du Grand-Coteau / litige / Construction Sept-Frères Inc. vs Commission scolaire des Patriotes

Ce sujet est reporté.

6.13 Révision de la délégation de fonctions et de pouvoirs / formation d'un comité

Le Secrétaire général présente le dossier susmentionné.

C-117-12-99

Il est proposé par monsieur Alain Villemure d'adopter le mandat du comité de travail du Conseil des commissaires relatif à la révision de la délégation de fonctions et de pouvoirs et de désigner les commissaires suivants membres du comité : mesdames et messieurs Luce Deschênes Damian, Pierre Diamond, Gabriel Ducharme, Denise Grégoire, Alain Langlois, Louise Legault-Choquette, Yvan Noël, Michel Pépin et Hélène Roberge.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.14 Perfectionnement des enseignants / mandat de négociation

Huis clos

C-118-12-99

Il est proposé par monsieur Alain Langlois que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Retour à l'assemblée publique

C-119-12-99

Il est proposé par monsieur Alain Langlois que l'assemblée redevienne publique.

Madame Line Tessier quitte l'assemblée.

6.15 Demande de révision d'une décision

Ce sujet est reporté.

6.16 Nomination d'un cadre d'établissement

La directrice générale, madame Ginette Jacques, présente le dossier susmentionné.

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection ;

Considérant les résultats au test de français écrit ;

Considérant la recommandation de la directrice générale ;

C-120-12-99

En conséquence, il est proposé par madame Louise Legault-Choquette de procéder à la nomination de monsieur Pierre Brochu à un poste de directeur adjoint d'école secondaire et ce, rétroactivement au 23 août 1999.

Que les conditions de travail de monsieur Pierre Brochu soient celles prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.17 Aménagement à la politique relative au transport des élèves pour la rentrée et la sortie quotidienne des classes et les services aux dîneurs

Monsieur Jean-François Rabouin soumet à l'assemblée la résolution suivante :

Considérant la volonté de la Commission scolaire des Patriotes d'adapter ses services aux besoins exprimés par sa clientèle;

Considérant la volonté de la Commission scolaire des Patriotes de rechercher l'utilisation maximale des véhicules de transport scolaire;

Considérant qu'au secondaire le droit au transport scolaire a été limité aux élèves qui résident à plus de 2 km de l'école;

Considérant que la mise sur pied d'un service de places disponibles au secondaire n'entraîne aucun coût supplémentaire pour la Commission scolaire des Patriotes;

C-121-12-99

Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin que l'article 5.2 de la politique relative au transport des élèves pour la rentrée et la sortie quotidienne des classes et les services aux dîneurs soit modifiée afin d'offrir les places disponibles aux élèves du secondaire selon les modalités prévues à l'article 5.2.1, et que ce service soit mis sur pied dans les plus brefs délais.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. INFORMATION

7.1 Structure de participation / mandats des groupes de travail pour 1999-2000

Un document est déposé pour information.

Il est demandé de dresser la liste des personnes déléguées auprès d'organismes extérieurs et de corriger certaines informations contenues dans ce document.

7.2 Planification opérationnelle / dossiers en cheminement

La directrice générale, madame Ginette Jacques, dépose un document comprenant la liste des dossiers en cheminement, en réponse à une demande des commissaires. On souhaite que le Conseil des commissaires aborde la question de la publicité et des autres moyens de financement.

7.3 Formation professionnelle et éducation des adultes / état de situation

La directrice générale, madame Ginette Jacques, dépose trois lettres de municipalités intéressées à l'établissement du futur centre de formation professionnelle dans leur localité.

Les membres du Conseil considèrent qu'il y a lieu de revenir à la charge auprès du ministère de l'Éducation pour l'obtention de l'autorisation de construction de ce centre.

Considérant la demande déjà formulée par la Commission scolaire des Patriotes le 9 février 1999 à l'effet d'obtenir l'autorisation de construire un centre de formation professionnelle (résolution n° C-163-02-99) ;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes ne dispose pas d'installation pour la formation professionnelle malgré ses 33 000 élèves ;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes a été reconnue à la carte des options de la Montérégie pour dispenser plusieurs programmes à vocation régionale en plus des programmes de base ;

Considérant que les emplacements actuels des points de service sont inadéquats et ne permettent pas d'offrir certains programmes à vocation régionale ;

Considérant que l'ajournement de la décision pourrait avoir pour conséquence de reporter l'ouverture de ces programmes d'une année additionnelle ;

C-122-12-99

Il est proposé par madame Suzanne Chartrand de réitérer au ministère de l'Éducation la demande de la Commission scolaire des Patriotes en vue d'obtenir l'autorisation de construire un centre de formation professionnelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7.4 Conseils d'établissement / état de situation

Le Secrétaire général dépose un état de situation des conseils d'établissement aux prises avec des problèmes de quorum. Il est également question de l'évaluation locale, régionale et nationale du vécu de l'an 1 des conseils d'établissement.

7.5 Taux de réussite des élèves

Ce sujet est reporté.

7.6 Réforme du curriculum

Un document est déposé pour information.

7.7 École secondaire le Carrefour / piscine / évaluation du terrain rétrocedé

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, dépose une évaluation du terrain rétrocedé pour la construction d'une piscine à l'école secondaire le Carrefour.

7.8 Regroupement d'achats / analyse

Un document est déposé pour information.

7.9 Discours du ministre Legault au colloque de l'ADIGECS

Un document est déposé pour information.

7.10 Étendue des services de garde

Madame Diane Miron dépose une demande d'un conseil d'établissement sur l'étendue des services de garde. Ce document sera étudié par le Service des ressources humaines et les tables des services de garde.

7.11 Pacte fiscal

Le président, monsieur Gabriel Ducharme, fait le point dans le dossier du pacte fiscal.

8. AFFAIRES DIVERSES :

8.1 École d'éducation internationale / déplacement d'un abribus

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant les avantages de la demande de la Ville de Saint-Hubert du point de vue de la sécurité des élèves ;

Considérant que la Ville de Saint-Hubert et la STRSM assumeront tous les coûts reliés à ce déplacement incluant les coûts des travaux de ragrément ;

Considérant que la Ville de Saint-Hubert prendra et maintiendra une police d'assurance responsabilité civile pour dégager la Commission scolaire des Patriotes de toute poursuite éventuelle ;

Considérant la recommandation du Conseil d'établissement de l'École d'éducation internationale ;

Considérant qu'aucune limite de temps n'a été fixée pour la durée de cette entente ;

C-123-12-99

Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'autoriser l'installation d'un abribus sur le terrain de la Commission scolaire, conformément au croquis déposé à l'annexe ACC-014-12-99.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-François Rabouin est absent au moment du vote.

8.2 Centre de la petite enfance de la Pommeraie / mesures de sécurité / entente de circulation

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant la demande de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ;

Considérant la recommandation du Conseil d'établissement de l'école de la Pommeraie ;

Considérant que l'entente proposée satisfait les deux parties ;

C-124-12-99

Il est proposé par monsieur Michel Pépin d'autoriser la signature de l'entente apparaissant à l'annexe ACC-015-12-99.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

On demande de préciser que cette entente ne vaut que pour la durée d'exécution des travaux.

8.3 Période de parole au public / modalités de fonctionnement

En réponse à une demande formulée lors d'une réunion précédente, le Secrétaire général présente des modalités en vue d'améliorer le fonctionnement de la parole au public.

Madame Huguette Bussièrès quitte l'assemblée.

8.4 Exposition de travaux d'arts plastiques

Le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Louis Laliberté, présente un projet relatif à une exposition de travaux d'arts plastiques.

C-125-12-99

Il est proposé par monsieur Alain Langlois de nommer madame Hélène Roberge et monsieur André Mc Nicoll membres du comité de sélection des travaux d'arts plastiques d'élèves des écoles de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. PAROLE AU PUBLIC

Madame Sylvette David présente ses vœux aux membres du Conseil des commissaires.

10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

C-126-12-99

Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'adresser des félicitations aux organisateurs de l'Expo-Sciences, édition 1999, qui s'est tenue à l'école Pierre-Boucher.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Un commissaire demande de corriger l'enseigne extérieure de l'École d'éducation internationale.

11. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

C-127-12-99

Il est proposé par monsieur Gabriel Ducharme de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

président

secrétaire général

CP/ag